



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1910 262

Le 20 décembre 2019

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant les coûts de déplacement au centre de détention de Roberval.*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 15 octobre 2019, qui visait à obtenir les renseignements cités en objet et formulée comme suit :

« J'aimerais obtenir le montant total des coûts défrayés par la Sûreté du Québec pour les transports et les déplacements de tout type jusqu'au centre de détention de Roberval depuis l'ouverture de cette prison en 2015.

Ma demande concerne donc les transports de prévenus et/ou tout autre déplacement d'un membre du corps de police jusqu'au centre de détention de Roberval.

Je voudrais avoir les coûts et frais de ces opérations de transports (heures travaillées, essence, repas, etc.) ».

Au terme des recherches effectuées, nous vous informons que la Sûreté du Québec ne détient aucune compilation répondant à votre demande. Les données relatives à votre requête ne peuvent pas être identifiées dans nos systèmes, car il n'y a aucun projet créé spécifiquement pour le suivi des coûts des déplacements en lien avec la prison de Roberval. Afin de produire un tel document, un exercice manuel de comparaison de renseignements et de compilation au sens de l'article 15 de la Loi sur l'accès serait nécessaire. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès.

Vous trouverez, ci-joint, la liste de ces articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Francis Bernardin, lieutenant
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels
SQ-3503 (2014-12-09)

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ